

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Décret n° 2006-864 du 13 juillet 2006 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20057007 dénommé « pôle enfant »

NOR : INDI0607834D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 désignant des pôles de compétitivité et du 14 octobre 2005 désignant des zones de recherche et développement ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20057007 dénommé « pôle enfant » est définie par la liste des communes figurant en annexe au présent décret.

**Art. 2.** – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juillet 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
THIERRY BRETON

*Le ministre d'Etat,  
ministre de l'intérieur  
et de l'aménagement du territoire,*  
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*  
GILLES DE ROBIEN

## A N N E X E

ZONE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE  
DE COMPÉTITIVITÉ N° 20057007 DÉNOMMÉ « PÔLE ENFANT »Définition des zones de recherche  
et développement en numéro commune INSEE

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
49006	Andrezé.
49012	Aubigné-sur-Layon.
49023	Beaupréau.
49024	Beausse.
49027	Bégrolles-en-Mauges.
49033	La Boissière-sur-Evre.
49034	Botz-en-Mauges.
49039	Bourgneuf-en-Mauges.
49040	Bouzillé.
49057	Cernusson.
49058	Les Cerqueux.
49059	Les Cerqueux-sous-Passavant.
49069	Champtoceaux.
49070	Chanteloup-les-Bois.
49071	Chanzeaux.
49072	La Chapelle-du-Genêt.
49074	La Chapelle-Rousselin.
49075	La Chapelle-Saint-Florent.
49083	Chaudron-en-Mauges.
49085	La Chaussaire.
49092	Chemillé.
49099	Cholet.
49102	Cléré-sur-Layon.
49109	Coron.
49111	Cossé-d'Anjou.
49126	Drain.
49137	Le Fief-Sauvin.
49142	La Fosse-de-Tigné.
49145	Le Fuilet.
49151	Gesté.
49153	Valanjou.
49162	Jallais.
49165	La Jubaudière.
49169	La Jumellière.
49172	Landemont.
49177	Liré.
49179	Le Longeron.
49190	Le Marillais.
49192	Maulévrier.
49193	Le May-sur-Evre.
49195	Mazières-en-Mauges.
49199	Melay.
49204	Le Mesnil-en-Vallée.
49206	Montfaucon-Montigné.
49211	Montilliers.
49212	Montjean-sur-Loire.
49218	Montrevault.
49225	Neuvy-en-Mauges.
49231	Nuillé.
49232	Nueil-sur-Layon.
49236	Passavant-sur-Layon.
49239	Le Pin-en-Mauges.
49240	La Plaine.
49243	La Poitevinière.
49244	La Pommeraye.
49252	Le Puiset-Doré.
49258	La Renaudière.
49260	La Romagne.

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
49263	Roussay.
49264	Saint-André-de-la-Marche.
49268	Sainte-Christine.
49269	Saint-Christophe-du-Bois.
49270	Saint-Christophe-la-Couperie.
49273	Saint-Crespin-sur-Moine.
49276	Saint-Florent-le-Vieil.
49281	Saint-Georges-des-Gardes.
49285	Saint-Germain-sur-Moine.
49295	Saint-Laurent-de-la-Plaine.
49296	Saint-Laurent-des-Autels.
49297	Saint-Laurent-du-Mottay.
49299	Saint-Léger-sous-Cholet.
49300	Saint-Lézin.
49301	Saint-Macaire-en-Mauges.
49310	Saint-Paul-du-Bois.
49312	Saint-Philbert-en-Mauges.
49313	Saint-Pierre-Montlimart.
49314	Saint-Quentin-en-Mauges.
49316	Saint-Rémy-en-Mauges.
49320	Saint-Sauveur-de-Landemont.
49324	La Salle-et-Chapelle-Aubry.
49325	La Salle-de-Vihiers.
49332	La Séguinière.
49336	Somloire.
49342	Tancoigné.
49343	La Tessoualle.
49348	Tigné.
49349	Tillières.
49350	Torfou.
49351	La Tourlandry.
49352	Toutlemonde.
49355	Trémentines.
49356	Trémont.
49360	La Varenne.
49371	Vezins.
49373	Vihiers.
49375	Villedieu-la-Blouère.
49381	Yzernay.
79062	Cerizay.
79079	Mauléon.
79096	Combrand.
79183	Montravers.
79195	Nueil-les-Aubiers.
79207	La Petite-Boissière.
79210	Le Pin.
79235	Saint-Amand-sur-Sèvre.
79289	Saint-Pierre-des-Echaubrognes.
85013	Bazoges-en-Paillers.
85017	Beaurepaire.
85031	Le Boupère.
85038	Les Brouzils.
85048	Chambretaud.
85063	Les Châtelliers-Châteaumur.
85064	Chauché.
85065	Chavagnes-en-Paillers.
85066	Chavagnes-les-Redoux.
85072	La Copechagnière.
85082	Les Epesses.
85090	La Flocellière.
85097	La Gaubretière.
85109	Les Herbiers.
85119	Les Landes-Genusson.
85134	Mallièvre.
85140	La Meilleraie-Tillay.

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
85144	Mesnard-la-Barotière.
85145	Monsireigne.
85147	Montournais.
85151	Mortagne-sur-Sèvre.
85153	Mouchamps.
85180	La Pommeraie-sur-Sèvre.
85182	Pouzauges.
85186	La Rabatelière.
85187	Réaumur.
85196	Saint-André-Goule-d'Oie.
85198	Saint-Aubin-des-Ormeaux.
85215	Saint-Fulgent.
85238	Saint-Laurent-sur-Sèvre.
85240	Saint-Malô-du-Bois.
85242	Saint-Mars-la-Réorthe.
85247	Saint-Martin-des-Tilleuls.
85254	Saint-Mesmin.
85257	Saint-Michel-Mont-Mercure.
85259	Saint-Paul-en-Pareds.
85287	Tallud-Sainte-Gemme.
85293	Tiffauges.
85296	Treize-Vents.
85301	Vendrennes.
85302	La Verrie.